



Projet de Loi sur le retrait

L'Ecosse et le Pays de Galles publient leur version alternative du projet de Loi sur le retrait

Le 27 février, les ministres écossais et les ministres gallois ont déposé devant leur Parlement respectif leur propre alternative à la Loi sur le retrait de l'Union européenne. Ce projet de « Loi de continuité juridique » se veut une solution alternative au cas où les députés écossais ou gallois ne pourraient pas donner leur consentement au texte du gouvernement britannique en raison des différends sur les pouvoirs des administrations décentralisées. Les gouvernements écossais et gallois souhaitent parvenir à un accord avec le gouvernement britannique mais ont jusqu'à présent rejeté ses offres. Le ministre britannique au Cabinet, David Lidington a déclaré avoir fait « une offre considérable » aux administrations décentralisées, impliquant des changements « significatifs » de la législation. La Première ministre écossaise Nicola Sturgeon a répondu qu'elle « ne signera pas quelque chose qui ébranlerait l'ensemble des fondations sur lesquelles la décentralisation est bâtie. » Le projet de loi a été plus ou moins bien accueilli selon les appartenances politiques et certains contestent sa légalité argumentant qu'il ne relève pas de la compétence des Parlements décentralisés.

Déroulement des négociations Brexit

8^e, 9^e et 10^e cycles des négociations Brexit

Les négociateurs britanniques et européens se sont rencontrés à Bruxelles le 19 et 20 février pour travailler sur la transition (niveau des coordinateurs) et sur l'Irlande/Irlande du Nord, puis le 26 et 27 février pour travailler sur la transition (niveau technique et niveau des coordinateurs) et sur la gouvernance de l'accord de retrait. Le 10^e cycle de négociations s'est tenu du 5 au 7 mars à Bruxelles, avec des réunions techniques sur la transition, les autres questions liées à la séparation, la gouvernance, ainsi qu'aux clarifications sur le règlement financier et sur l'Irlande et l'Irlande du Nord.

Contenu des négociations Brexit

Le Royaume-Uni exprime ses attentes pour la transition

Le 21 février, le gouvernement britannique a présenté ses propositions pour la période de transition. Plusieurs divergences avec la version proposée par la Commission européenne sont à noter, notamment :

- Sur la durée de la période de transition, le Royaume-Uni ne souhaite pas de date butoir : la période de transition devrait rester en place le temps nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre des nouveaux processus et systèmes, soit environ 2 ans ;
- Le Royaume-Uni demande à pouvoir s'opposer en cas de désaccord avec une nouvelle règle européenne qui entrerait en vigueur pendant la transition ;
- Le Royaume-Uni souhaite pouvoir participer aux nouvelles dispositions en matière de Justice et d'Affaires intérieures ;
- Le Royaume-Uni souhaite pouvoir participer à certaines instances mises en place par les accords internationaux bilatéraux ;
- Le Royaume-Uni souhaite définir conjointement les quotas de pêche.

Le texte soumis par les Britanniques aux négociateurs européens est joint, dans sa version originale (anglais), à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.

La Commission présente son projet d'accord de retrait

Le 28 février, la Task Force Article 50 de la Commission publié la première version de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le document de 120 pages et 168 articles traduit en termes juridiques le rapport conjoint des négociateurs de l'Union européenne et du gouvernement britannique sur les progrès accomplis au cours de la première étape des négociations (publié le 8 décembre 2017) sur les droits des citoyens (britanniques dans l'Union européenne et européens au Royaume-Uni), sur le règlement financier et sur l'avenir de la frontière irlandaise. Il propose également un texte pour les questions en suspens sur le retrait (mentionnées mais non détaillées dans le rapport conjoint). Enfin, il intègre le texte relatif à la période de transition, sur la base des directives de négociation supplémentaires adoptées par le Conseil (article 50) le 29 janvier 2018.

Le projet d'accord de retrait se compose de six parties :

- Dispositions introductives
- Droits des citoyens
- Autres questions relatives à la séparation telles que les marchandises mises sur le marché avant la date du retrait
- Règlement financier
- Dispositions transitoires et dispositions institutionnelles
- Protocole sur l'Irlande/Irlande du Nord. Ce protocole donne une expression concrète à la troisième option décrite dans le rapport conjoint pour éviter la mise en place d'une frontière physique sur l'île d'Irlande. Il s'agit de la solution de repli figurant dans le rapport conjoint, qui s'applique en l'absence d'autres solutions consensuelles : elle signifie que le Royaume-Uni maintienne un alignement complet avec les règles du Marché unique et de l'Union douanière. Un « espace réglementaire commun » serait alors formé pour sauvegarder la coopération Nord-Sud, l'économie de l'île d'Irlande toute entière et la protection de l'accord du Vendredi-Saint de 1998. Cet espace réglementaire permettrait la libre circulation des biens sur l'île d'Irlande et inclurait des dispositions sur l'agriculture et la pêche dans les eaux intérieures, le marché intérieur de l'électricité, la protection environnementale et les aides d'Etat. Le territoire d'Irlande du Nord serait alors « considéré comme faisant partie du territoire douanier de l'Union. » Selon la Commission, ce projet de protocole ne préjuge pas des discussions sur les deux autres options. Les deux autres options n'ont pas été présentées simplement parce qu'elles peuvent uniquement être rendues opérationnelles dans le contexte des discussions sur la future relation.

En publiant dès à présent un texte d'accord sur le retrait du Royaume-Uni, la Commission vise à laisser suffisamment de temps pour la consultation des États membres et du Parlement européen avant de négocier avec le Royaume-Uni. En effet, l'accord de retrait doit être adopté et ratifié avant la sortie du Royaume-Uni le 30 mars 2019.

Le projet d'accord de retrait va désormais être adressé au Conseil (à 27) et au groupe de pilotage du Parlement européen sur le Brexit pour examen, avant d'être transmis au Royaume-Uni en vue des négociations. Le Conseil européen (article 50) a invité le Royaume-Uni à lui fournir des précisions sur sa position concernant le cadre des relations futures, en vue de sa réunion des 22 et 23 mars, où il devrait adopter des orientations supplémentaires.

Vous trouverez ce document joint, dans sa version originale (anglais), à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.

Conférence de presse de Michel Barnier sur le projet d'accord de retrait

Le 28 février, Michel Barnier, le négociateur en chef pour l'Union européenne, a présenté le contenu du projet d'accord sur le retrait. Il a rappelé que « si nous voulons réussir cette négociation, et je veux la réussir, nous devons accélérer », qu'« il s'agit d'un projet, dont nous allons maintenant discuter avec les Etats membres, en lien étroit avec le Parlement européen » avant de le mettre officiellement sur la table des négociations avec le Royaume-Uni et que « ce projet de texte ne contient aucune surprise pour nos partenaires britanniques. » Il a ensuite développé trois points :

- « Notre projet traduit en un texte juridique nos engagements conjoints » : « le projet assure que : les droits des citoyens [...] seront protégés comme convenu [...] ; tous les engagements financiers pris à 28 seront respectés par le Royaume-Uni et l'Union européenne ; la coopération Nord – Sud sur l'île d'Irlande sera protégée et une frontière dure sera évitée. » Il précise que le protocole sur l'Irlande est « une solution de repli » et que l'inclure dans l'Accord de retrait est « la seule façon de garantir que nos engagements conjoints seront maintenus dans toutes les circonstances, comme le requiert le Rapport conjoint. » Selon lui, « deux questions sont clés pour éviter des contrôles frontaliers : 1) un alignement complet avec le droit européen sur les biens, les règles vétérinaires et phytosanitaires ; 2) l'Irlande du Nord doit être couverte par le code douanier européen. Notre approche est strictement concentrée sur ces deux domaines. » « Nous maintenons notre engagement de discuter des trois options définies dans le Rapport conjoint en parallèle. » « Je continuerai le dialogue avec les dirigeants politiques d'Irlande du Nord. »
- « Notre projet de texte inclut nos propositions sur les autres sujets de la séparation » : « Là non plus, il n'y a pas de surprise, puisque nous avons traduit juridiquement les positions de l'Union exprimées dans nos « Essential Principles Papers ». Sur plusieurs de ces sujets, les négociations ont effectivement commencé, sans que nous ne trouvions au moment où je vous parle un accord. C'est le cas pour Euratom, qui est un sujet important, ou pour la question des biens placés sur le marché. Il y en a d'autres. Sur d'autres sujets du retrait ordonné, comme la propriété intellectuelle ou les marchés publics, nous n'avons pas reçu de position britannique, et sur ces sujets-là les négociations n'ont donc pas pu commencer. Nous espérons aussi progresser sur la gouvernance de l'accord de retrait, qui est un point clé. Sur ce point, notre position n'a pas changé : nous pensons que la Cour de justice de l'Union européenne doit jouer un rôle pour l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord de retrait, chaque fois que cet accord se réfère au droit européen. C'est la position que nous avons intégrée dans notre projet de texte, avec des dispositions spécifiques déjà agréées dans le « Rapport conjoint » pour la protection des citoyens. »
- « Je veux rappeler que notre projet de texte inclut notre proposition sur la période de transition » : Sur la transition, les discussions techniques de cette semaine confirment, je veux vous le dire franchement, qu'il reste des divergences importantes sur plusieurs points, et je voudrais en citer deux :
 - Sur les droits des citoyens, notre priorité, le Royaume-Uni souhaite toujours traiter moins favorablement, à la fin de la période de transition, les citoyens qui seront arrivés au Royaume-Uni pendant la transition, par rapport à ceux arrivés avant la transition, c'est-à-dire avant le jour du retrait en mars 2019. Cela reste un sujet majeur pour nous, et aussi pour les Etats membres et le Parlement européen, puisque tout l'acquis de l'Union s'appliquera pendant la transition. Il me paraît juste, normal, de traiter les citoyens qui sont arrivés avant ou pendant de manière équitable ou égale. J'ajoute aussi que notre proposition devrait permettre du côté du Royaume-Uni un système plus simple à gérer sur le simple plan administratif.

- Sur l'application des règles européennes pendant cette période courte, du 30 mars 2019 au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni demande toujours à pouvoir s'opposer en cas de désaccord avec une nouvelle règle européenne qui entrerait en vigueur pendant la transition. Nous avons rappelé que les règles doivent être les mêmes pour tous pendant cette période. Nous ne prendrons aucun risque de divergence réglementaire pendant la transition.

Et compte tenu de ces désaccords, tels que je viens d'en rappeler deux, mais il y en a quelques autres, je répète simplement que, pour le moment, **la transition n'est pas acquise**. Et voilà pourquoi je pense que le prochain round de négociation est aussi sur ce point à la fois utile et important. »

Michel Barnier a également déclaré : « Je ne cherche pas à provoquer des chocs, je veux réussir cette négociation. [...] Je ne cherche à provoquer personne, contrairement à ce que je lis, il n'y a pas d'arrogance de ma part, aucune arrogance. [...] Nous sommes au moment où il faut travailler sur des textes. Il faut organiser ce retrait ordonné avec un accord international entre le Royaume-Uni et l'Union européenne »

Le gouvernement britannique rejette les dispositions sur la frontière irlandaise du projet d'accord de retrait

Interrogée lors des Question au Premier ministre le 28 février, Theresa May a déclaré « Nous restons fidèles à tous les engagements pris en décembre, mais le projet de texte juridique publié par la Commission nuirait, s'il est mis en œuvre, au marché commun britannique et menacerait l'intégrité constitutionnelle du Royaume-Uni en créant une frontière douanière et réglementaire en mer d'Irlande et aucun Premier ministre britannique ne pourra jamais accepter cela. » Elle compte rendre son opposition à cette « solution de repli » « claire comme de l'eau de roche. » Pour Boris Johnson, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il y a « de très bonnes solutions » pour éviter la nécessité d'une frontière dure. S'exprimant sur Sky News le 28 février, il a par ailleurs déclaré « Ce qui se passe en ce moment est que la question de la frontière en Irlande du Nord est beaucoup utilisée politiquement pour essayer de garder le Royaume-Uni dans l'Union douanière – et de manière effective dans le Marché unique – pour que nous ne puissions pas réellement quitter l'Union. » Boris Johnson est depuis la veille dans la tourmente suite à la fuite dans la presse d'une lettre adressée à Theresa May dans laquelle il juge « exagérée » la perception de l'importance des contrôles aux frontières extérieures de l'Union et écrit qu'il est « erroné de penser que la mission du gouvernement est d'éviter le retour d'une frontière » entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, mais « d'éviter qu'elle ne devienne trop dure ». Avant d'ajouter « même si une frontière dure est réintroduite, nous nous attendons à ce que plus de 95 % des marchandises passent la frontière (sans) contrôles (douaniers). »

En Irlande du Nord, les différents partis unionistes ont fortement rejeté l'idée ainsi Arlène Foster, la chef de file du Parti unioniste démocrate (DUP) – le parti nord irlandais grâce auquel Theresa May a pu se maintenir à la tête du gouvernement britannique – a tweeté : « Le projet de texte de l'Union européenne est constitutionnellement inacceptable et serait catastrophique pour l'économie de l'Irlande du Nord. Je soutiens l'engagement de Theresa May à ce que le gouvernement ne permette pas une nouvelle frontière dans la Mer d'Irlande. L'Irlande du Nord doit avoir un accès sans entrave au marché de Grande Bretagne. » En revanche, Colum Eastwood, chef de file du Parti social démocratique et travailliste (SDLP) nord-irlandais a tweeté : « La Première ministre britannique a convenu en Décembre ce que l'Union européenne a précisé aujourd'hui. Leur choix est simple – soit produire les détails sur la façon dont ils éviteront une frontière dure en Irlande soit accepter la proposition européenne. Le SDLP continue à préconiser un alignement avec l'Union douanière et le Marché unique. »

En Irlande, le Premier ministre Leo Varadkar a déclaré qu'il ne tenait plus qu'aux défenseurs du Brexit de proposer des solutions qui assurent qu'il n'y aura pas de frontière dure entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande après le Brexit. Pour lui, l'option exprimée par la Commission « est une option par défaut et ne s'appliquera que si nécessaire. » S'exprimant au Parlement irlandais, la présidente de Sinn Féin, Mary Lou McDonald a salué le projet d'accord qui selon elle reconnaît que l'Irlande du Nord doit rester dans l'Union douanière après le Brexit. Elle a également accusé le gouvernement Britannique et les pro-Brexit de débattre du Brexit « sans aucune considération pour l'impact sur l'Irlande » et demandé au Premier ministre Leo Varadkar de convoquer une conférence intergouvernementale britannico-irlandaise.

Le gouvernement britannique présente sa position sur les citoyens européens arrivés au Royaume-Uni pendant la transition

Le 28 février, le gouvernement britannique a publié une déclaration présentant sa position sur les citoyens européens arrivant pendant la période de transition.

Selon celle-ci, les personnes arrivant au Royaume-Uni pendant la période de transition devront s'enregistrer auprès des autorités si elles veulent rester plus longtemps que trois mois. Elles seront alors autorisées à rester pendant cinq ans « en travaillant, étudiant ou en étant autosuffisantes » pour être autorisées à faire une demande pour rester indéfiniment sur le territoire britannique, ce qui fait partie de la procédure existante pour devenir un citoyen britannique. Les citoyens européens qui auront vécu de façon continue au Royaume-Uni pendant cinq ans au 29 mars 2019 pourront rester indéfiniment en demandant le « statut de résident ». Les citoyens européens déjà présents ou arrivant pendant la période de transition pourront faire venir leur époux(se) et d'autres membres de la famille automatiquement selon les règles européennes de la libre-circulation pendant la période de transition. Après la période de transition, ils seront soumis aux mêmes règles que les Britanniques qui souhaitent faire venir un(e) citoyen(ne) non européen(ne), c'est-à-dire répondre à des exigences de revenu minimum. Le Royaume-Uni insiste également pour que les droits des citoyens européens arrivés pendant la période de transition soient définis et interprétés uniquement par le droit et les cours britanniques. Les citoyens irlandais ne seront pas soumis à ces règles.

Vous trouverez ce document joint dans sa version originale (anglais) à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.

Le Brexit, et après ?

Brexit : le gouvernement britannique expose sa vision du futur partenariat économique

Après un discours à Vienne le 20 février où David Davis, négociateur britannique pour le Brexit, avait présenté les bases du futur partenariat économique entre l'Union européenne et le Royaume-Uni – à savoir : une course au sommet en matière de normes, de réglementations et de coopération internationale, ainsi qu'une reconnaissance mutuelle et une concurrence juste – c'est la Première ministre Theresa May, elle-même, qui s'est exprimée sur le sujet.

Dans un discours prononcé le 2 mars, Theresa May a défini 5 tests guidés par son engagement à faire du Royaume-Uni post-Brexit « un pays qui fonctionne non pas pour les privilégiés mais pour chacun d'entre nous » :

- L'accord devra respecter le référendum qui « était un vote pour prendre le contrôle de nos frontières, de nos lois et de notre argent [...]. Mais ce n'était pas un vote pour une relation distante avec nos voisins. »
- Le nouvel accord devra perdurer. « Le Royaume-Uni et l'Union européenne veulent aller de l'avant en construisant un meilleur futur pour nos citoyens, pas retourner à la table des négociations parce que les choses se sont écroulées. »

- Il devra protéger les emplois et la sécurité
- Il devra être cohérent avec le type de pays que le Royaume-Uni veut être en quittant l'Union : « moderne, ouvert, ouvert à l'extérieur, tolérant, démocratique. »
- Il devra renforcer l'union des nations et l'union des personnes du Royaume-Uni.

Elle a ensuite affirmé que le Royaume-Uni tiendrait ses engagements du Rapport conjoint malgré les inquiétudes soulevées par le projet d'accord publié par la Commission le 28 février. Selon elle, le Royaume-Uni et l'Union sont proches d'un accord sur la période de mise en œuvre (transition).

Sur l'Irlande, Theresa May a reconnu que le Brexit cause « des défis très particuliers pour l'Irlande du Nord et l'Irlande. [...] » et réaffirmé son engagement à ce qu'il n'y ait pas de frontière dure. Elle a ainsi déclaré « nous avons toujours été clairs sur le fait que nous ne voulons pas retourner à une frontière dure en Irlande. Nous avons exclu toute infrastructure physique à la frontière, ou toute vérification et contrôle relatif. [...] Nous avons choisi de partir, nous avons la responsabilité d'aider à trouver une solution. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Nous devons travailler ensemble. » Revenant sur la proposition de la Commission d'un « espace réglementaire commun » pour l'Irlande, la Première ministre a déclaré « Il serait également inacceptable de briser le propre marché unique du Royaume-Uni en créant une frontière douanière et réglementaire dans la Mer d'Irlande. [...] Je ne laisserai pas notre départ de l'Union faire quoi que ce soit qui revienne sur les progrès historiques que nous avons faits en Irlande du Nord – ni ne permettrai quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à l'intégrité de notre précieuse union. »

Concernant la forme que prendra l'accord sur la future relation, Theresa May a réitéré qu'aucun modèle existant ne pourrait marcher. Pour elle, il est temps « de faire face à des faits avérés » : le Royaume-Uni quitte le marché unique et, par conséquent, les choses seront différentes et « l'accès réciproque au marché sera moindre que ce qu'il est maintenant ». Il faut trouver un équilibre car le Royaume-Uni « n'acceptera pas les droits du Canada et les obligations de la Norvège. » Parallèlement, même si le Royaume-Uni quitte la juridiction de la CJUE, le droit européen et les décisions de la CJUE continueront d'affecter les Britanniques. Puisque la juridiction de la CJUE prendra fin au Royaume-Uni, cela signifie que « l'ultime arbitre des différends sur le futur partenariat ne peut être la Cour d'une des deux Parties. » Ensuite, pour avoir un bon accès réciproque aux marchés, il faut des termes justes, « comme dans tout accord commercial, nous devons accepter la nécessité d'engagements contraignants. » Enfin, les deux Parties devront régler les tensions entre certains de leurs objectifs clefs et reconnaître « qu'il s'agit d'une négociation et qu'aucun [des deux] ne pourra avoir exactement ce qu'il désire. »

Theresa May souhaite « le partenariat le plus large et le plus profond possible – couvrant plus de secteurs et coopérant de façon plus complète qu'aucun autre accord de libre-échange dans le monde aujourd'hui. » Pour réaliser un tel niveau d'ambition, Theresa May envisage cinq bases :

- L'accord aura besoin d'engagements contraignants pour assurer une concurrence juste et ouverte. Ces engagements devront « refléter l'étendue avec laquelle les économies européennes et britanniques sont entremêlées » ;
- Un mécanisme d'arbitrage complètement indépendant sera nécessaire pour assurer que tout désaccord sur l'accord puisse être résolu promptement et de manière juste ;
- Il faudra assurer un dialogue permanent avec l'Union européenne et les moyens de se consulter l'un l'autre régulièrement. « Plus particulièrement, nous voudrons nous assurer que nos législateurs continuent à travailler ensemble » ;
- Un arrangement pour la protection des données sera nécessaire. Le Royaume-Uni cherchera à « obtenir davantage qu'un arrangement d'adéquation et à trouver un rôle continu approprié pour le Bureau britannique du commissaire à l'information » ;

- Les liens entre les citoyens devront être maintenus malgré la fin de la libre-circulation des personnes et le contrôle de l'immigration.

Sur le contenu du partenariat économique futur, Theresa May affirme que « chaque accord de libre-échange à un accès aux marchés variant en fonction des intérêts respectifs des pays impliqués » et que « si cela est du picorage, alors tous les arrangements commerciaux sont du picorage. » Le Royaume-Uni « ferait du picorage [s'il] cherchait à obtenir un accord où [ses] droits et obligations ne seraient pas équilibrés. » et c'est n'est pas ce qu'il entend faire.

Sur les biens, Theresa May déclare que « le principe fondamental de [sa] stratégie de négociation est que le commerce à la frontière connaisse aussi peu de frictions que possible », ce qui signifie que le Royaume-Uni « ne veut pas voir l'introduction de droits de douane et de quotas » et que « les produits ne soient soumis qu'à une série d'approbation, dans un seul pays, pour montrer qu'ils remplissent les normes réglementaires requises. » Pour atteindre cela :

- Un système de reconnaissance mutuelle complet sera nécessaire. Le Royaume-Uni devra prendre des engagements forts pour que ces normes réglementaires restent aussi élevées que celles de l'Union. Dans la pratique, cela signifiera que les normes réglementaires resteront substantiellement similaires dans le futur. Le droit britannique ne sera peut-être pas le même que le droit européen mais il devra atteindre les mêmes résultats. Et si cela venait à ne plus être le cas, ce sera en connaissance des conséquences sur l'accès au marché. Raison pour laquelle un mécanisme de surveillance de ces arrangements sera nécessaire. Le Royaume-Uni souhaite également rester membres de certaines agences européennes comme l'Agence européenne des médicaments, l'Agence européenne des produits chimiques et l'Agence européenne de la sécurité aérienne avec le respect des règles et la contribution financière que cela impliquerait.
- Un arrangement sur les douanes sera nécessaire. Le Royaume-Uni a été clair sur le fait qu'il quittera l'Union douanière. Le gouvernement britannique a étudié deux options : 1. Un partenariat douanier entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. A la frontière, le Royaume-Uni répliquerait les exigences européennes pour les importations du reste du monde transitant par le Royaume-Uni à destination du marché européen, appliquant les mêmes droits de douane et les mêmes règles d'origine que l'Union européenne. Un mécanisme serait mis en place pour que le Royaume-Uni puisse appliquer ses propres droits de douane et sa propre politique commerciale pour les biens à destination du marché britannique. Cela impliquerait que les deux Parties puissent faire confiance au système ainsi qu'un mécanisme de mise en œuvre robuste. 2. Un arrangement douanier hautement rationalisé où un accord serait trouvé sur une série de mesures à mettre en œuvre pour minimiser les frictions commerciales. Il faudrait alors continuer à lever les exigences sur les déclarations d'entrée et de sortie pour les biens échangés entre le Royaume-Uni et l'Union et autoriser les biens circulants, entre le Royaume-Uni et le reste du monde, à traverser l'Union sans frais et vice versa. Il faudrait également des mesures pour réduire les risques de retard aux ports et aux aéroports, continuer la coopération pour atténuer les droits de douane et les risques sécuritaires, ainsi que des mesures pour réduire les coûts et la charge de la conformité aux exigences administratives douanières. Il faudrait enfin reconnaître les circonstances uniques autour de l'île d'Irlande et considérer des mesures spécifiques : les petits commerçants pourraient continuer à opérer tel qu'ils le font aujourd'hui sans nouvelle restriction ; pour les plus grands commerçants, des processus rationalisés seraient introduits tels que, notamment, des régimes de négociants dignes de confiance.

Sur l'agroalimentaire et la pêche, Theresa May déclare que le Royaume-Uni quittera la Politique agricole commune et les politiques communes de la pêche. Néanmoins, le Royaume-Uni entend maintenir des normes environnementales au moins aussi élevées que celles de l'Union européenne. Dans le cadre du partenariat économique, le Royaume-Uni continuera à travailler avec l'Union européenne à la gestion durable des réserves de pêche partagées et souhaite parvenir à un accord sur un accès réciproque aux eaux et sur une allocation plus juste des opportunités de pêche pour l'industrie britannique. Le Royaume-Uni souhaitera enfin assurer des marchés ouverts pour les produits de chacun.

Sur les services, Theresa May souhaite également un accord très large avec l'Union. De nouvelles barrières ne devraient être introduites que lorsque cela est indispensable. Le Royaume-Uni ne souhaite pas discriminer les fournisseurs de services européens sur son territoire et ne voudraient pas que l'Union européenne le fasse à son encontre. Le Royaume-Uni souhaite donc limiter le nombre de barrières qui pourraient empêcher les entreprises de s'installer et convenir d'un cadre approprié pour la mobilité des travailleurs. La reconnaissance des qualifications devrait également continuer.

- Sur la radiodiffusion : Theresa May admet que le Royaume-Uni ne peut pas avoir exactement les mêmes arrangements que ceux qu'il a avec l'Union européenne actuellement à cause du principe « du pays d'origine ». Des options créatives doivent être explorées avec un esprit ouvert, notamment la reconnaissance mutuelle qui permettrait la radiodiffusion transfrontalière continue.
- Sur les services financiers : le Royaume-Uni ne cherchera pas à obtenir un passeport financier. L'objectif devrait être d'établir la capacité d'accès réciproque au marché via le maintien de résultats règlementaires communs et un mécanisme pour déterminer les conséquences appropriées lorsque ce maintien n'a pas lieu. Un cadre collaboratif, objectif, réciproque, mutuellement convenu, permanent et fiable sera nécessaire pour les entreprises.
- Sur l'énergie : le Royaume-Uni veut sécuriser une large coopération avec l'Union. Elle inclut la protection du marché unique de l'électricité sur l'île d'Irlande et explorer l'option d'une participation continue du Royaume-Uni au marché intérieur de l'énergie. Une étroite association avec Euratom serait aussi souhaitable.
- Sur le transport : le Royaume-Uni veut assurer la continuité des services aériens, maritimes et ferroviaires et souhaite protéger les droits des transporteurs routiers d'accès au marché.
- Sur le numérique : le Royaume-Uni ne fera plus partie du Marché unique du numérique.

Le Royaume-Uni souhaite également que l'accord couvre la coopération judiciaire civile, le droit des entreprises et la propriété intellectuelle. Il est également engagé à établir un pacte sur la science et l'innovation pour faciliter les échanges d'idées et de chercheurs et permettre au Royaume-Uni de participer à des programmes clefs. Une approche similaire sera aussi envisagée pour les programmes culturels et d'enseignement.

Le discours complet en langue originale (anglais) de David Davis est disponible ici : <https://www.gov.uk/government/news/david-davis-foundations-of-the-future-economic-partnership-speech>

Le discours complet en langue originale (anglais) de Theresa May est disponible ici : <https://www.gov.uk/government/speeches/pm-speech-on-our-future-economic-partnership-with-the-european-union>

Le parti Travailleur en faveur d'une Union douanière permanente après le Brexit

Le 26 février, dans un discours exposant son approche du Brexit, le chef de file du Parti travailliste britannique, Jeremy Corbyn, a soutenu la mise en place d'une Union douanière permanente avec l'Union européenne. Il a accusé le gouvernement Conservateur de « n'avoir aucun plan économique et aucun plan pour le Brexit » et souligné que, sous un gouvernement Travailleur, « on ne ferait pas des migrants des boucs émissaires, que l'on ne monterait pas les générations les unes contre les autres

et que l'on n'attiserait pas les rivalités entre les nations du Royaume-Uni. On cherchera un Brexit qui place les travailleurs en premier. » Dans ce qui constitue un revirement dans la position du Parti, Jeremy Corbyn a ensuite annoncé que « le Parti travailliste chercherait à obtenir un accord final qui donne un accès complet aux marchés européens et maintienne les bénéfices du Marché unique et de l'Union douanière... sans nouveaux obstacles au commerce et sans réduction en matière de droits, de normes et de protections. » « L'Union douanière est la seule option viable pour l'accord final. Par conséquent, le Parti travailliste chercherà à négocier une nouvelle Union douanière exhaustive entre l'Union européenne et le Royaume-Uni pour assurer qu'il n'y aura pas de droits de douane avec l'Europe et pour aider à éviter la nécessité d'une frontière dure en Irlande du Nord. » Avant d'ajouter, « le Parti travailliste respecte le résultat du référendum et le Royaume-Uni est en train de quitter l'Union européenne. En revanche, nous ne soutiendrons aucun accord des Conservateurs qui causerait des dommages irrémédiables aux emplois, aux droits et aux standards de vie. »

Ce discours a été salué par la CBI (homologue britannique du MEDEF) pour qui rester dans l'Union douanière ferait « croître le commerce sans accepter la liberté de mouvement ou des paiements à l'Union européenne. » Certains députés Travailleurs pro européens ont néanmoins considéré que cela n'allait pas encore assez loin et le chef de file des Libéraux Démocrates, Vince Cable, a tweeté qu'il s'agissait « d'un petit pas vers la raison » avant d'ajouter « Dans le Marché unique [Jeremy Corbyn] suit toujours la politique d'avoir le gâteau et de le manger de Theresa May. Il veut seulement des cerises rouges plutôt que des raisins bleus. » Le DUP a considéré ce discours comme « un opportunitisme politique bas de gamme » et assuré à Theresa May qu'il « donnerait son soutien complet au gouvernement pour opposer cette politique briseuse de Brexit qui, quoi que puisse promettre Jeremy Corbyn, résultera en un Royaume-Uni toujours attaché aux règlements, directives et diktats de l'Union européenne. » Enfin, les Conservateurs ont accusé Jeremy Corbyn de « trahir des millions d'électeurs travaillistes » qui ont choisi le Brexit et de « lever un drapeau blanc » pour défaire le Gouvernement dans les votes à venir à la Chambre des Communes.

Liam Fox : Accepter une Union douanière serait une « trahison »

Dans le cadre de la série de discours « La route vers le Brexit », le secrétaire d'Etat au commerce international, Liam Fox, s'est exprimé à Bloomberg à Londres le 27 février sur sa vision du commerce post-Brexit. Selon lui, « le Royaume-Uni se tient prêt à offrir un leadership clair, à être un fervent défenseur des droits et des libertés commerciales, non seulement à l'OMC mais également dans les autres instances internationales. De plus, [il] pourra aider à forger le chemin vers la libéralisation pour les domaines du commerce mondial que l'OMC et les autres instances n'ont pas encore atteints : les services, le commerce numérique et l'économie de la connaissance. » Pour lui, « la flexibilité et l'agilité [...] sont la clé de toute politique commerciale future. La capacité à réagir rapidement aux nouveaux développements, à explorer de nouvelles opportunités et à soutenir des industries inexpérimentées sera la clé de la croissance et de la prospérité dans les années à venir. » Le Royaume-Uni « considèrera des alliances multi-pays avec ceux qui partagent le même état d'esprit, à côté des arrangements bilatéraux, en utilisant tous les avantages disponibles, du réseau diplomatique au système d'envoyés commerciaux. » Il rappelle que depuis la création de son Département il y a 20 mois, 14 dialogues commerciaux informels ont été ouverts avec 21 pays qui prépareront le terrain pour les futurs accords de libre-échange.

En venant au Brexit, Liam Fox a déclaré « Pour ces entreprises qui commercent avec l'Union européenne, garder toutes les réglementations européennes, l'Union douanière, le Marché unique et les tarifs extérieurs paraît être une option facile. Mais nous ne pouvons permettre que notre futur soit déterminé par notre passé. A la place, nous devrions virer de bord et nous engouffrer dans les vents du commerce mondial du futur. Nous devrions complètement exploiter nos propres avantages naturels pour débloquer la prospérité vitale dont nous avons besoin. Nous devrions être en mesure d'offrir de meilleurs accords préférentiels et de travailler plus étroitement avec nombre de pays en

développement. Et nous devrions construire une politique commerciale qui fonctionne pour l'intérêt sur le long terme des entreprises, des citoyens et des générations futures. » Pour lui, une Union douanière n'est pas une solution envisageable car « premièrement, pour tous les biens, nous devrons accepter les règles commerciales de l'Union européenne sans avoir notre mot à dire sur la façon dont elles sont faites. [...] Secondement, cela limitera notre capacité à atteindre de nouveaux accords commerciaux avec les économies à plus forte croissance du monde. Et troisièmement, cela limitera notre capacité à développer nos politiques commerciales et de développement. » « Quoi qu'elle couvre, si une telle union douanière devait être négociée, nous serions forcés d'autoriser des biens d'autres pays dans notre pays sans droits de douane, avec les termes définis par Bruxelles, sans aucun accès sans droits de douane aux marchés des autres pays en retour. » « En appliquant les règles, sans avoir notre mot à dire sur la façon dont elles sont faites, nous serions dans une position pire que celle dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Cela serait une trahison complète des intérêts du Royaume-Uni et une trahison pour les électeurs. » « Rester dans une union douanière de n'importe quel type ne ferait sens que si nous abandonnions nos ambitions mondiales et limitions nos capacités à définir notre politique commerciale. [...] Les choix de demain seraient contraints par le statu quo d'aujourd'hui. Nous nous refuserions l'opportunité de dessiner la place du Royaume-Uni dans l'économie future mondiale et notre capacité à influencer la direction de cette économie. »

Par conséquent, le Royaume-Uni « veut développer [avec l'Union européenne] des arrangements douaniers qui mèneront à un commerce avec le moins de frictions possible aux frontières, dans un environnement sans droits de douane, avec aussi peu de barrières non tarifaires que possible. » « Eviter une frontière dure en Irlande du Nord est d'importance cruciale, de même que la prévention de barrières commerciales entre l'Irlande du Nord et la Grande Bretagne. » Le Royaume-Uni pense ainsi « qu'un accord de commerce complet et libéral avec l'Union européenne sera la meilleure manière de gérer la crucialement importante problématique d'éviter une frontière dure. » « Nos négociations doivent être concentrées sur l'obtention d'un partenariat qui soutiendra la prospérité, la stabilité et la sécurité des citoyens britanniques et européens. Et nous aurons besoin d'une relation sur mesure. Nous ne sommes ni le Canada ni la Norvège ni la Suisse. Nous sommes le Royaume-Uni, et nous voulons être un Royaume-Uni vraiment mondial. »

Le discours complet en langue originale (anglais) est disponible ici : <https://www.gov.uk/government/speeches/britains-trading-future>

La vision britannique pour un futur partenariat sur la sécurité

Dans le cadre de la série de discours « La route vers le Brexit », la Première ministre Theresa May s'est exprimée à Munich le 17 février sur sa vision pour un futur partenariat sur la sécurité. Dans ce discours, Theresa May propose la négociation d'un nouveau Traité en matière de sécurité intérieure. Celui-ci devra préserver les capacités opérationnelles et également remplir les trois conditions suivantes :

- Etre respectueux de la souveraineté des ordres juridiques britanniques et européens. Ainsi, lorsque le Royaume-Uni participera aux agences européennes, il respectera les attributions de la CJUE. Une forme appropriée, forte et indépendante de résolution des différends sera également nécessaire ;
- Reconnaître l'importance d'arrangements complets et robustes sur la protection des données. La Loi britannique sur la protection des données assurera que le Royaume-Uni est aligné avec le cadre européen mais le gouvernement souhaite aller plus loin avec un arrangement sur mesure qui reflète les normes britanniques très élevées en matière de protection des données ;
- Avoir la capacité d'assurer, qu'au fur et à mesures que les menaces changent, la relation puisse s'y adapter.

Pour Theresa May, les discussions sur le sujet ne peuvent pas être reportées. Les Etats membres ont été clairs sur l'importance critique de maintenir les capacités opérationnelles existantes. « Il faut

maintenant agir avec urgence pour mettre en place le Traité qui protègera tous les citoyens européens où qu'ils soient sur le continent. »

En matière de sécurité extérieure, le Royaume-Uni poursuivra une politique étrangère indépendante. « Mais les intérêts [qu'il] cherchera à protéger et défendre continueront à être ancrés dans nos valeurs partagées » Pour Theresa May, cela signifie développer davantage de coopération entre les nations européennes, mettre en place des groupements ad hoc pour contrer le terrorisme et les menaces des Etats hostiles et assurer qu'une alliance OTAN reformée demeure la pierre angulaire de notre sécurité partagée. « Ce n'est qu'en renforçant et approfondissant l'éventail complet des partenariats avec l'Europe et au-delà que nous serons en mesure de répondre ensemble aux menaces évolutives auxquelles nous faisons face. » Selon Theresa May, cela signifie que le futur partenariat de sécurité devra :

- Respecter l'autonomie décisionnaire de l'Union européenne et la souveraineté du Royaume-Uni. Ceci est, selon elle, parfaitement atteignable puisque la politique étrangère commune est distincte dans les Traités européens et qu'il n'y a donc aucune raison pour que des arrangements distincts sur la coopération en matière de politique étrangère et de défense ne soient pas trouvés dès la période de transition pour être effectifs dès 2019.
- Offrir au Royaume-Uni et à l'Union européenne les moyens et les choix de combiner leurs efforts pour le plus grand effet puisque c'est dans leur intérêt commun.

Pour mettre cela en pratique, Theresa May pense qu'il faut se concentrer sur trois domaines :

- Au niveau diplomatique, le Royaume-Uni et l'Union européenne devront avoir les moyens de travailler étroitement ensemble sur les sanctions existantes et à venir. Le Royaume-Uni cherchera à poursuivre toutes les sanctions européennes lorsqu'il quittera l'Union.
- Continuer à se coordonner et à travailler ensemble opérationnellement sur le terrain. Il faudra rester ouvert à ce que le Royaume-Uni utilise ses capacités avec et au travers des mécanismes européens et puisse ainsi continuer à contribuer aux opérations et missions européennes comme il le fait aujourd'hui. Il faudra également être ouvert à des contributions du Royaume-Uni à des programmes et des instruments de développement de l'Union européenne. Le Royaume-Uni devra alors être en mesure de jouer un rôle approprié dans la définition des actions collectives dans ces domaines. Une approche ouverte et inclusive du développement des capacités européennes est donc nécessaire. C'est pourquoi le Royaume-Uni veut également convenir d'une relation future avec le Fonds de défense européen et l'Agence de défense européenne.
- Continuer à travailler tous ensemble (avec les Etats qui partagent nos vues et l'OTAN) à renforcer les capacités en matière de cyber-sécurité. Il faudra garder ouvertes toutes les options qui permettraient au Royaume-Uni et à l'Union européenne de collaborer le plus efficacement possible. Le Royaume-Uni est également prêt à continuer à travailler dans le domaine spatial avec l'Union européenne, notamment dans le cadre du programme Galileo.

Le discours complet en langue originale (anglais) est disponible ici :
<https://www.gov.uk/government/speeches/pm-speech-at-munich-security-conference-17-february-2018>

Le 16 février, Theresa May était à Berlin pour rencontrer la chancelière allemande Angela Merkel. Interviewée après l'entretien, Angela Merkel a déclaré « Je ne suis pas du tout frustrée [de la position britannique]. Je suis juste curieuse de la façon dont le Royaume-Uni envisage ce futur partenariat et, bien évidemment, nous avons également nos propres intérêts au regard, par exemple, des engagements économiques. Nous voudrions préserver ce partenariat étroit et peut-être que les deux côtés, d'une certaine façon, sont dans un processus d'apprentissage et d'essai pour trouver des bases communes. » Elle a ensuite rappelé qu'il ne pourrait y avoir de picorage (« cherry picking ») de la part des Britanniques.

La Task Force article 50 et la Commission européenne continuent leur travail en toute transparence

La Task Force article 50 a récemment rend public les supports de présentation pour les discussions préparatoires internes sur la future relation du 15 et 20 février. Les sujets abordés étaient respectivement :

- Les questions réglementaires : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/slides_regulatory_issues.pdf
- La mobilité : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/mobility-future-relationship_21february2018_en.pdf
- Le transport : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/transport-future-relationship_21february2018_en.pdf

En parallèle, la Commission européenne a continué à publier ses « notices aux parties prenantes ». Celles-ci peuvent désormais être consultées sur une page internet dédiée : https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness_en

Les nouvelles notices publiées concernent les domaines :

- du transport maritime ; du transport ferroviaire et de la protection des consommateurs et des droits des passagers ;
- de la santé et du bien-être des animaux dans le cadre de l'acheminement d'animaux vivants.

Economie et entreprises

Colloque du MEDEF « Un an avant le Brexit »

Le 15 mars 2018 de 14h30 à 19h, le MEDEF organise un colloque intitulé « Un an avant le Brexit, entreprises françaises : que faire ? comment faire ? ». Les autorités politiques et administratives françaises, nos partenaires européens, la Commission européenne, les responsables britanniques et les représentants des secteurs les plus impliqués tenteront d'apporter explications et réponses.